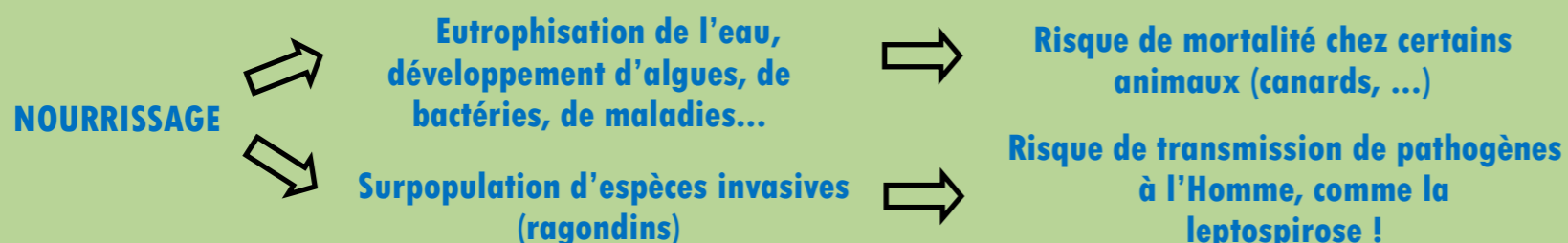


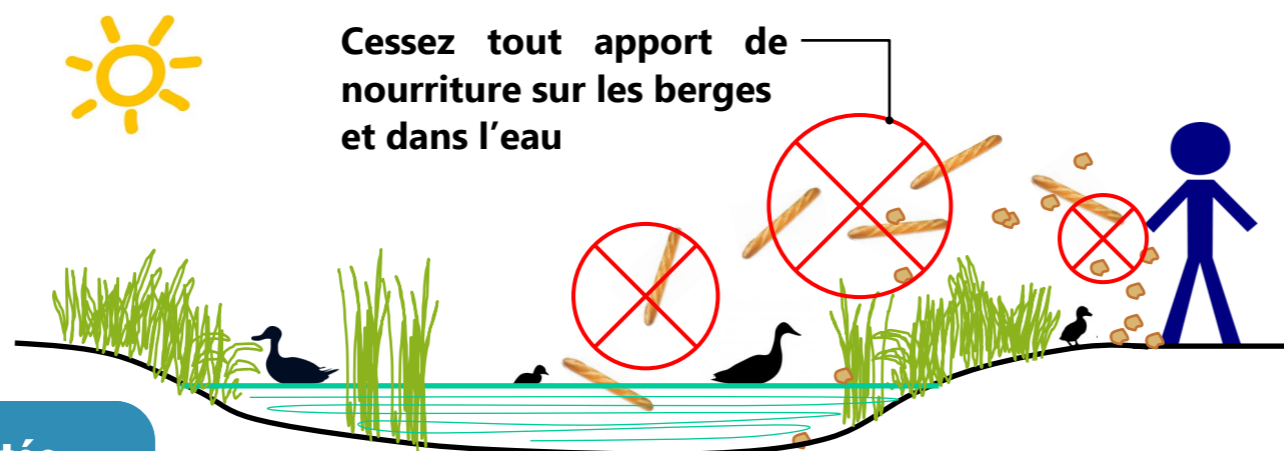
Le nourrissage des animaux sauvages, un réflexe à proscrire !

Le nourrissage, une fausse bonne idée... Pourquoi * ?



* L'interdiction de nourrir est stipulée à l'article 120 des Règlements sanitaires départementaux 28 et 78

**Préservez ensemble
le milieu aquatique !**



Cessez tout apport de nourriture sur les berges et dans l'eau

Certains aliments non adaptés
Qui n'ont pas les nutriments nécessaires à leur croissance et bonne santé (ex : pain).

Le nourrissage des animaux (oiseaux, ragondins...) peut être très néfaste !

Pollution de l'eau
Les aliments non mangés permettent le développement de bactéries et de maladies pouvant être mortelles (cyanobactéries, botulisme...).

Satiété
Certaines espèces ne vont plus chercher les aliments dont elles ont besoin (sédentarisation, perturbation de la chaîne alimentaire...)

Système digestif inadapté
Par exemple, chez les oiseaux :
Leur gosier et estomac ne permettent pas la bonne ingestion et digestion du pain.

La nature est une source de nourriture suffisante pour les espèces aquatiques.



INFOS & CONTACTS
02.37.83.48.34
contact@sm3rivieres28-78.fr

Impacts sur la biodiversité

A PROSCRIRE !

Certaines espèces exotiques concurrencent les espèces locales :
c'est le cas, par exemple, du ragondin, l'une des espèces les plus problématiques.

POUR + D'INFOS, FLASHEZ-MOI & RDV SUR LE SITE INTERNET DU SM3R

